

12113

12113

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué  
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-Demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Claim**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-Demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Claim désigné**  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué  
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

**Claim**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-Demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Aire de titres en traitement**

**Bal d'exploitation en fonds marins (BEF)**

**Territoire arpenté non désignable**

**Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim**

**Bal d'exploitation de substances minérales de surface (BESM)**

**Aire d'occupation Autorisation sans bal**

**Certificat d'autorisation**

**Déclaration de conformité**

**DM (concession minière) ou BM (bal minier)**

**BEP (Permis d'exploitation sous forme de bal)**

**Le chiffre indique le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure droite indique la catégorie établie sur cette carte**

**Substance extraite**

G) Gravier	O) Dolomie	U) Autre
H) Sable de silice	P) Ferme concessionnaire	X) Calcite
I) Calcaire	J) Terre jaune	R) Résidu miniers inertes
L) Minerai	M) Sable	S) Sable
E) Minerai de silice	N) Terre noire	T) Tourbe

**Statut du site d'extraction**

O) Ouvert sous conditions O) Ouvert F) Fermé N) Non autorisé T) En traitement

Contrainte à l'activité minière

**Contrainte majeure**

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une loi
- Périère urbanisée
- Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre et l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises
- Territoire où le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

- Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

- Entente Pilagan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nissinan de Beramite, Essipit, Macheuash, Nutsahkuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 2020  
 est de 1°13' ouest avec une variation annuelle décroissante de 11,7"

Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 21

48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 21

**Echelle 1:50 000**

0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

